

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Le Maire d'Arvière-en-Valromey,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route et notamment l'article L411-8 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise DUMAS TP du 18/01/2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1 : À compter du 07/02/2023 et pour une durée maximum de 30 jours, la rue des Caves sera fermée à la circulation (sauf riverains) à Chavornay, 01260 Arvière-en-Valromey.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise,

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Arvière-en-Valromey.

Arvière-en-Valromey,
Le 6 février 2023

Le Maire délégué de Chavornay,

Robert SERPOL



Diffusions

La commune d'Arvière-en-Valromey pour affichage
Dumas TP